conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HY 2966-2 BD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version

1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 40000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
	ŭ		
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-	25513-64-8	Acute Tox. 4; H302	>= 70 -
1,6-diamine	247-063-2	Skin Corr. 1A; H314	< 90
	01-2119560598-25	Eye Dam. 1; H318	
		Skin Sens. 1A; H317	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Protection pour les secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas Mesures d'hygiène

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
2,2,4(ou 2,4,4)- Triméthylhexane-1,6- diamine	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane- 1,6-diamine		Eau douce	0,102 mg/l	
Remarques:	Facteurs d'Évaluation			
		Eau de mer	0,01 mg/l	
Facteurs d'Éval		d'Évaluation		
		Station de traitement des eaux usées	72 mg/l	
Facteurs d'Évaluation				
		Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg	
		Sédiment marin	0,062 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : orange, rouge

Odeur : ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 11 - 12

Concentration: 500 g/l Méthode: Evalué(e)

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,96 - 0,97 g/cm3 (23 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble, complètement miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

Viscosité, dynamique :

: 300 - 500 mPa,s

Propriétés explosives

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 1 300 mg/kg

- Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.

Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS:

400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 2 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

: Espèce utilisée pour le test: Hamster chinois (mâle et femelle) Génotoxicité in vivo

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 825 - 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e) Dose: 850 - 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version Date de révision: 1.1 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 50 000 ppm

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 10

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: Daily

Dose: 10, 60, 180mg/kg bw Organes cibles: Foie

Espèce: Rat, mâle et femelle

LOAEL: 60

Evaluation

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: Daily

Dose: 10, 60, 180mg/kg bw Organes cibles: Foie

Toxicité à dose répétée -

: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 174 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,5 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

89 mg/l

Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 1,02 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: NOEC: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 11,4 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 7 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1 Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2,4(ou 2,4,4)-Triméthylhexane-1,6-diamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,3 (25 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

 Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU ou

: UN 2735

numéro d'identification 14.2 Désignation officielle

: Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

de transport de l'ONU

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

: 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

: 111

Etiquettes

Corrosive

Instructions de

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de

: 852

: 856

conditionnement (avion de

ligne)

IMDG

14.1 Numéro ONU ou : UN 2735

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU

: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 111

: 8

14.4 Groupe d'emballage Etiquettes 8 **EmS Code** F-A, S-B

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : non

ADR

14.1 Numéro ONU ou : UN 2735

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

: 8

III

14.4 Groupe d'emballage Etiquettes

8

14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour : non

l'environnement

RID

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version Date de révision: 1.1

18.05.2021

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.04.2021 400000011532 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 111 Etiquettes 8

14.5 Dangers pour l'environnement Dangereux pour

l'environnement

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: non

: 8

: UN 2735

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement

préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 49, 49 bis

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version Date de révision: 1.1 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® HY 2966-2 BD

Version 1.1

Date de révision: 18.05.2021

Numéro de la FDS: 400000011532

Date de dernière parution: 21.04.2021 Date de la première version publiée:

21.04.2021

Date d'impression 29.04.2022

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.